

VULLIENS

Jeudi 27 juin

Séance de Conseil général

• 52 des 95 membres du Conseil général de Vulliens se sont réunis le jeudi 27 juin à l'occasion de la première séance de l'année. Les comptes 2018 ont été acceptés ainsi que le rapport de gestion de la Municipalité. Une motion concernant les déchets alimentaires et un postulat concernant l'acquisition d'un radar préventif ont également été déposés.

Raphaël Lanfranchi, président, a ouvert l'assemblée à 20h15 en saluant les personnes présentes. Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance, les différentes nominations statutaires ont eu lieu. Raphaël Lanfranchi est réélu tacitement au poste de président pour une année. De leur côté, leurs autres membres du Bureau ont été réélus.

Roger Stettler, boursier, a présenté le détail des comptes, que chacun avait préalablement reçu, au moyen de graphiques. Pour cet exercice, il en ressort un excédent de revenus de Fr. 1'531.38. La population au 31.12.2018 s'élevait à

595 habitants en augmentation de 15.53%. A noter que la population du village s'élevait à 433 habitants au 31.12.2013. Après lecture du rapport de la commission de gestion par Steve Schorderet, les comptes 2018 ainsi que le rapport de gestion de la Municipalité ont été acceptés.

Ensuite, le préavis 2019/02 portant sur une demande de crédit de Fr. 37'000.— pour la création d'un collecteur d'eau claire au chemin de Seppey est accepté à la majorité.

Au niveau des communications municipales, Loïc Bardet, passe en revue les bâtiments communaux en donnant quelques informations sur leur entretien et les quelques travaux d'isolation et de canalisation en cours. Il rappelle que la ligne CFF de la Broye est fermée et qu'une deuxième visite publique du chantier aura lieu le 27 juillet 2019.

Yvan Cherpillod annonce qu'au niveau des forêts, 722 m³ ont été martelés pour les coupes 2019-2020. Le niveau des sources est supérieur à celui de l'année dernière grâce, notamment, aux pluies de ce prin-

temps. Jean Maurice Henzer, pour sa part, rappelle que l'élimination des branches au coin feu peut toujours se faire mais que les consignes doivent bien être respectées. Il avise qu'une pré-étude est en cours pour l'agrandissement de la déchetterie. Ce sujet a donné lieu à des discussions sur un nouveau concept de la Satom, appelé Gastrovert, pour la récupération et le traitement des déchets alimentaires. Stéphane Thonney informe que, à la suite du décompte final du préavis 2017/05 portant sur la place de rebroussement, le budget a largement été respecté. La désaffectation des tombes comme annoncé dans la «FAO» commencera en automne. Olivier Hähni, syndic, rapporte que la mise à l'enquête du futur collège de Carrouge a débuté. Pour terminer, le syndic annonce que le préposé aux habitants, Roger Stettler, a annoncé sa démission pour la fin de l'année. Ce poste de 20% est à repourvoir avec le remplacement de la secrétaire municipale, actuellement fait par Josette Stettler. Le syndic tient à les remercier pour leur disponibilité et

leur excellent travail.

Dans les divers, une motion et un postulat ont été déposés par Roger Stettler. Le premier objet concerne l'élimination des déchets alimentaires. Après avoir donné quelques explications du nouveau concept, Gastrovert de la Satom, Roger Stettler dépose la motion, conformément au règlement du Conseil général, pour que la Municipalité procède à une étude afin de mettre en place un concept de récupération, de collecte et de valorisation des restes alimentaires provenant des ménages. Cette motion est acceptée à la majorité par les membres du Conseil. Le deuxième objet invite la Municipalité à acquérir un radar de vitesse préventif. Le postulat est déposé conformément au règlement du Conseil Général et celui-ci est également accepté à la majorité.

En guise de conclusion, Raphaël Lanfranchi remercie la Jeunesse pour la tenue de la buvette et donne rendez-vous à chacun le 3 octobre prochain.

[Caroline Dutoit, secrétaire]